

# LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL  
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES  
a.s.b.l.

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs  
1973 - 12<sup>e</sup> année      Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages      N° 53

---

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles  
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren  
Secrétariat et rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

---

## LES CHEVALIERS DE BURBURE DE WESEMBEEK

ou

### LA CONSTANCE LIGNAGERE

Plusieurs fois la question a été posée au sein de notre Association : « Que devinrent les lignagers en vie en 1793 lorsque les sans-culotte vinrent balayer l'Ancien Régime ? Se résignèrent-ils du jour au lendemain à leur nouveau sort, ou tentèrent-ils de rétablir les jours d'antan ? »

Il est certain maintenant que pendant longtemps plusieurs d'entre eux s'efforcèrent de reprendre dans la société le rôle de direction qu'ils se croyaient dévolu par nature. Dans quelques familles la nostalgie des Lignages se transmet pendant plusieurs générations. La famille de Burbure de WesembEEK est l'un des plus beaux exemples de cette constance lignagère<sup>1</sup>.

Guillaume-François-Emmanuel de Burbure, seigneur de WesembEEK, d'Ophem et d'Heytsfort, né à Bruxelles le 11 mars 1755, licencié en droits le 5 août 1774, fut admis le 13 juin 1772 au Lignage de Roodenbeke, dans lequel quelques années plus tard il joua un rôle des plus actifs. Nous ne savons ce qu'il devint sous la Terreur, mais dès 1807, nous le trouvons adjoint au maire de Bruxelles, le comte de Merode, par décret de Napoléon daté de Dantzig. La lettre du comte de Merode, particulièrement flatteuse, est aussi révélatrice de l'esprit qui animait le ci-devant chevalier de Burbure :

---

<sup>1</sup> Songeant à Désiré van der Meulen qui en 1869 publia une « liste des personnes et familles admises aux Lignages de Bruxelles depuis le xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1793 », nous notons qu'un chevalier Jean van der Meulen s'allia aux Burbure vers 1780.

## EMPIRE FRANÇAIS

Bruxelles, 6 juillet an 1806.

Le maire, membre de la Légion d'Honneur, à Monsieur Burbure Wesembeek.

Monsieur,

S.M. L'empereur par son décret impérial dont ci-joint expédition, vous a nommé adjoint au maire de Bruxelles.

Je me félicite du choix de S.M. Rien ne pouvait m'être plus agréable qu'un collaborateur tel que vous qui, par les connaissances que vous avez des affaires de l'administration, votre probité et vos talents, ne pouvez manquer de m'être utile ainsi qu'à vos concitoyens.

Je désire, Monsieur, procéder le plutôt possible à votre installation ; veuillez me faire connaître quel sera le jour qui pourra vous convenir.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Merode.

Guillaume-François-Emmanuel mourut à Louvain le 13 mars 1821 et fut inhumé à Wesembeek le 17. Il avait épousé à Bruxelles, le 7 janvier 1777, Barbe-Julienne-Gabrielle-Josèphe de Turnhout. Mais l'esprit des Lignages lui survécut dans la famille de Burbure de Wesembeek. Un de ses enfants — malheureusement nous n'avons pu déterminer lequel<sup>2</sup> — se fit délivrer en 1850 par l'archiviste de la ville de Bruxelles une traduction du dossier d'admission de Guillaume-François-Emmanuel au Lignage de Roodenbeke :

13 juin 1772

A présent au Lignage de Roodenbeeck a été admis le Chevalier Guillaume François Emmanuel de Burbure, fils du Chevalier Gaspar de Burbure seigneur de Wesembeek, Ophem etc. et de dame Marie-Thérèse Le Mire dont le frère a été admis au lignage en l'année 1739.

Certifié conforme.

Copie donnée à Bruxelles le 13 février 1850.  
rue de la Montagne, 19.

---

<sup>2</sup> Nous avons de bonnes raisons de croire qu'il s'agit du chevalier Léon de Burbure de Wesembeek, auteur-compositeur-historien-dramaturge fécond.

La « descente généalogique » jointe à ce dossier et qui courait de « Jean Clutincx admis en 1367 au Lignage de Roodenbeek » jusqu'aux Burbure admis en 1772 fut reprise quelques décennies plus tard par l'une de ceux-ci, Marthe-Marie-Henriette, qui la compléta jusqu'à sa propre génération.

Née le 16 octobre 1880, Marthe de Burbure de Wesembeek entreprit d'annoter une histoire de sa famille qu'elle destinait apparemment à la publication. Quelques pages de ce manuscrit correspondent textuellement à la généalogie parue dans le tome II, pages 273-287 de la « Belgique Héraldique » qui ne cite pas l'auteur.

Au cours de ses recherches Marthe de Burbure s'est intéressée aux Lignages de Bruxelles avec une passion assez étonnante pour l'époque.

Récemment les travaux savants de Ph. Godding et de François de Cacamp ont fait apparaître la concordance entre les lignagers recensés en 1376 et les seigneurs fonciers de Bruxelles.

Or, bien des années plus tôt, soit seule, soit en étudiant les notes de son prédécesseur Léon de Burbure, Marthe-Marie-Henriette était arrivée à la même conclusion ! Nous lisons dans son manuscrit : « Les sept familles patriciennes de Bruxelles ont tiré leur origine des sept seigneurs fonciers qui au x<sup>e</sup> siècle possédaient des biens et des serfs sur le territoire de la ville ». Plus loin, elle s'insurge contre les historiens qui considèrent « avec trop de simplicité les lignages comme des familles patriciennes ». Pour elle, Lignages et Noblesse ne font qu'un. Nous citons : « Les femmes dans les lignages anoblissaient leurs maris ».

Ecrivant pour un milieu qui n'avait sans doute pas une très grande pratique du Flamand, elle traduit tous les termes spécifiques, même les noms des Lignages :

1. le lignage du Lion (Sleeus)
2. ceux de l'Hôte ou du Glaive (Sweerts)
3. le lignage des fils de Hugues, dits aussi Clutincx (Serhuyghs)
4. le lignage du Sire Rodolphe (Serroelofs)
5. ceux du Froid-Mont (Coudenberg)
6. ceux de la Chaussée (Steenweghs)
7. ceux du Ruisseau Rouge (Roodenbeke)

Avant de mourir, Marthe-Marie-Henriette, célibataire, remit le manuscrit à son petit-neveu le chevalier Philippe de Burbure de Wesembeek, actuel propriétaire du château de Wezembeek. Celui-ci, membre de notre association depuis le 8 décembre 1970, renoua avec la tradition de ses ancêtres en se dévouant à rechercher les documents qui permirent d'écrire cet article.

François SCHOONJANS

## UNE VIEILLE FAMILLE BRUXELLOISE :

### les de PUTTE

Le 30 décembre 1873 s'éteignait Hortense de *Putte*, dernière descendante directe d'un nom qui s'illustra à maintes reprises et donna à la ville de Bruxelles plusieurs magistrats et lignagers.

Hortense-Caroline-Albertine-Ghislaine de *Putte* était née à Bruxelles le 15 avril 1814, elle avait épousé, le 30 mai 1831, son cousin germain Maximilien-Antoine-Théodore vicomte de *Spoelberch de Lovenjoul*, lequel était né à Louvain le 11 mai 1802.

La famille van den *Putte*, ou van *Putte* ou de *Putte* figure par Henri (voir III) au lignage *Sweerts* en 1579.

I. Le premier ancêtre connu à Bruxelles fut *Herman van den Putte* qui vivait au xiv<sup>e</sup> siècle.

II. Son fils *Gilles van den Putte*, brasseur à l'enseigne du « dragon », épousa à Sainte-Gudule le 8 mai 1539, Marguerite de *Bruyne* dont la mère Marie était elle-même fille de Jean van *Cotthem* échevin de Bruxelles en 1510, 1520, 1521 et 1529.

III. *Henri van den Putte*, « haeckmeester », fut reçu au lignage de *Sweerts* le 13 juin 1579 du chef de la famille van *Cotthem* dont il ajouta les armes aux siennes.

IV. *Gilles van den Putte* épousa, le 11 septembre 1604, Marie le *Mire*.

V. *Gilles van den Putte*, baptisé à Sainte-Gudule le 23 octobre 1613, mort le 4 août 1682. Il avait épousé Marguerite van *Doorne* à Saint-Nicolas le 23 avril 1641.

VI. *Henri-François van den Putte*, fut baptisé à Sainte-Gudule le 21 décembre 1654. Admis au lignage *Sweerts* le 13 juin 1679, licencié ès-lois à Louvain le 26 février 1685, juré de la Chambre des tonlieux par résignation de son cousin Louis van *Nevele*, il mourut le 16 février 1687. Il avait épousé le 16 février 1687, Anne-Marie Le *Febure*.

Son frère Jean-Baptiste van den *Putte*, baptisé à Sainte-Gudule le 3 juin 1647, licencié ès-lois à Louvain le 13 février 1672, avait été admis au lignage *Sweerts* le 13 juin 1676, et nommé échevin de Bruxelles en 1689.

Un autre frère, Gilles, baptisé à Sainte-Gudule le 13 octobre 1650, licencié de l'Université de Dôle le 24 novembre 1670, fut admis au lignage *Sweerts* en même temps que son frère aîné, mais mourut dès l'année suivante, le 12 novembre 1677.

VII. *Jean-Baptiste van den Putte*, né le 12 janvier 1688, fils de Henri-François qui précède, fut reçu au lignage de *Sweerts* le

13 juin 1708, et créé chevalier du Saint-Empire par lettres patentes du 21 janvier 1716, inscrites dans la matricule de l'Empire. Il fut créé vicomte par lettres régulières du 22 octobre 1736.

Il est intéressant de relever ici que les lettres patentes de 1716 « confirmant et pour autant que de besoin concédant » la noblesse à Jean-Baptiste *van den Putte* et à son frère Henri-Joseph et les créant chevaliers du Saint-Empire, motivent expressément ces faveurs nobiliaires *par leur appartenance aux Lignages de Bruxelles*, et ce dans les termes suivants, que nous traduisons du latin :

*« Comme il nous est apparu de documents dignes de foi que vous, Jean-Baptiste et Henri-Joseph van den Putte, frères, êtes issus des Lignages de Bruxelles tant en ligne paternelle qu'en ligne maternelle (« Patritios Bruxellenses ex linea paterna atque ac materna a Majoribus ortos esse ») par des ancêtres qui eurent à cœur depuis une longue période de temps le culte de la religion catholique ainsi que la fidélité et le respect envers Nos illustres prédécesseurs les empereurs des Romains et les rois d'Espagne, et à qui diverses charges insignes ont jadis été conférées; qu'ainsi votre père Henri-François van den Putte, époux en légitime mariage d'Anne-Marie Le Febure, fut licencié en droit et avocat au Souverain Conseil de Brabant, ainsi qu'échevin de la Chambre suprême des tonlieux de Brabant dite tolcamer; que de même votre oncle Jean-Baptiste van den Putte, également licencié en droit et avocat au Conseil de Brabant, fut en outre échevin de la ville de Bruxelles comme descendant des sept Lignages de Bruxelles; que de même votre aïeul maternel Joannes le Febure, tirant également son origine des sept lignages bruxellois, exerça pendant plus de 50 ans de la manière la plus active et la plus digne de louange la charge d'échevin de la Chambre des tonlieux de Brabant... »*

On trouve le même rappel de la qualité lignagère invoquée comme motif de nouvelle faveur nobiliaire dans les patentes de 1736 :

*« ... Charles, etc. De la part de notre cher et bienamé messire Jean-Baptiste van den Putte, chevalier héréditaire du Saint Empire, issu des sept familles nobles et patriciennes de la ville de Bruxelles, fils de feu Henri-François van den Putte, de son vivant échevin de la chef chambre de tonlieu, et d'Anne-Marie Le Febure; marié présentement avec Marie Anne Pauline Kerremans, fille de feu Georges-Paul Kerremans écuyer et de Barbe-Françoise van Brochem, de son vivant conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, nous a été remontré en dû respect qu'il n'auroit rien plus à cœur que d'augmenter le lustre de sa famille (...); Nous suppliant très humblement de lui accorder le titre de vicomte pour lui, ses enfans et descendans (...) avec permission de porter ce titre de vicomte de son nom van den Putte ou de Putte », etc.*

VIII. *François-Balthazar-Nicolas de Putte* était le huitième enfant du précédent, il fut baptisé à Sainte-Gudule le 20 novembre 1730, admis au lignage Sweerts le 13 juin 1751, doyen de la « Laecken gulde » sous le gouvernement autrichien, il épousa, le 8 octobre 1757, Christine-Thérèse *van den Broeck*, fille du conseiller pensionnaire des Etats de Brabant, et mourut à Bruxelles le 22 juillet 1807.

IX. *François-Constantin-Ghislain de Putte*, neuvième enfant du précédent, fut baptisé à Sainte-Gudule le 9 avril 1771. Il épousa, le 22 mai 1809, Henriette-Hubertine-Ghislaine *de Spoelberch*, née à Bruxelles le 7 avril 1786 et y décédée le 6 avril 1847.

X. *Hortense-Caroline-Albertine-Ghislaine de Putte*, épouse de Maximilien-Antoine-Théodore vicomte *de Spoelberch de Lovenjoul*, et dernière du nom.

En qualité d'aîné des descendants d'*Hortense de Putte*, je crois intéressant de donner au lecteur un aperçu de l'atmosphère dans laquelle elle vécut et de dire un mot de sa descendance *Spoelberch* et *Vinck*.

Mon arrière grand-mère était très pieuse, je dirai même bigote, et sa fille, ma grand-mère, l'était également. En revanche son mari, Max *de Spoelberch* était fort paillard et la légende veut qu'il ait peuplé Lovenjoul de ses produits. Je crois cette légende fondée car elle m'a été confirmée par de vieux paysans de Lovenjoul lorsque je faisais mon droit à Louvain de 1909 à 1914.

Mon grand-père, Eugène *de Vinck de deux Orp* dut souffrir de cette bigoterie car il était d'esprit très libéral. Conseiller provincial du Brabant, bourgmestre de Campenhout et possesseur d'une grosse fortune, il réunit une magnifique collection d'antiquités dont ses descendants jouissent encore actuellement : dinanderies, lustres, calices et boutons anciens, livres, meubles, etc.

Son beau-frère, le vicomte Charles *de Spoelberch*, dit « le petit vicomte », avait été avangé et jouissait d'une énorme fortune : deux châteaux à Lovenjoul, de nombreuses fermes en Brabant et dans les Flandres, hôtel de maître à Bruxelles, etc. C'était un érudit et un balzacien éminent, qui recueillit à prix d'or tous les souvenirs de Balzac, objets, correspondances, manuscrits, etc. Il est impossible de s'intéresser à Balzac sans consulter la Fondation Spoelberch, à Chantilly. Ces milliers de pièces, de souvenirs et de collection furent léguées par lui à l'Académie Française, qui en fit don à la Bibliothèque Nationale.

Il avait épousé Molly *d'Ursel* et, comme il était sans enfant, il légua ses biens à diverses œuvres. L'Université catholique de Louvain reçut des centaines d'hectares à Lovenjoul, outre les deux châteaux qui devinrent des maisons de malades. Il donna aussi à l'Université de quoi construire pour la Faculté de Droit, l'Institut



Hortense-Caroline-Albertine-Ghislaine de PUTTE,  
née le 15 avril 1814 et décédée le 30 décembre 1873.  
épousa son cousin germain Maximilien vicomte de Spoelberch de Lovenjoul,  
mère de Julienne-Ghislaine-Hortense, qui épousa Jean-Marie-Eugène-Ghislain  
baron de Vinck de deux Orp.

Spoelberch, près des Halles universitaires. Ses tableaux de famille et ses meubles allèrent au Musée Spoelberch, conservés maintenant à la Bibliothèque de Louvain. Il continua à avantager la France en lui léguant son magnifique hôtel du boulevard du Régent à Bruxelles, encore actuellement le siège de l'ambassade de France en Belgique. Ses petits neveux, dont je suis, reçurent diverses fermes à Blanden, dans les Moers françaises, une série de maisons rue Neuve et rue du Marais, etc.

Il me reste à dire un mot de son neveu, le baron Carl *de Vinck*, frère de mon père, qui fit la carrière diplomatique, se distingua au Caire et à Saint-Petersbourg, et prit sa retraite comme ministre de Belgique en Chine. Il s'établit à Paris et consacra son temps et sa fortune à réunir toutes les gravures et estampes qu'il pût trouver à cette heureuse époque sur l'iconographie des rois de France, de Louis XVI à Louis-Philippe. Cette collection patiemment réunie remplit toute une salle à la Bibliothèque Nationale, la salle de Vinck. Mais sa grand-mère Hortense de Putte aurait déploré qu'il fut totalement incroyant. L'Institut de France le récompensa en le nommant membre correspondant et en lui obtenant le cordon de grand officier de la Légion d'Honneur.

\*  
\*\*

Les *Putte* se sont éteints avec la vicomtesse Hortense, les *Spoelberch de Lovenjoul* sont éteints également et la branche des *Vinck de deux Orp* s'éteindra avec moi.

C'est pourquoi j'ai voulu publier ces souvenirs d'une époque à jamais révolue.

Les descendants de la vicomtesse *de Putte*, qui eux, sont bien vivants, et qui liront ces lignes voudront sans doute faire partie par elle de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles, association qui groupe près de 300 membres sous la présidence actuelle du comte *t'Kint de Roodenbeke*.

\*  
\*\*

Le portrait à l'huile de la vicomtesse Hortense *de Putte*, ici reproduit, appartient à mon neveu et fils adoptif le comte Baudouin *de Broqueville*, au château de Wilder. Il en est de même des lettres patentes du vicomte *de Putte*, datées de 1726.

Mais tout ce préambule serait vain s'il ne permettait pas par quelques crayons généalogiques, de faciliter l'admission des membres de ma famille au sein de l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles.



## I. de VINCK de DEUX ORP de BROQUEVILLE

1. Hortense-Caroline-Hubertine *de Putte* × Maximilien-Antoine-Théodore vicomte *de Spoelberch de Lovenjoul*.
2. Vicomtesse Julienne *de Spoelberch de Lovenjoul*, × 1827, Baron Eugène *de Vinck de deux Orp*.
3. Baron Georges-M.-G. *de Vinck de deux Orp* × M.-Eul.-Valentine comtesse *Cornet de Grez d'Elzjus*, Dame de l'O. de la Croix Etoilée.
4. a) Baron Raymond *de Vinck de deux Orp*, Bailli, 9<sup>e</sup> Croix de l'O. Souv. de Malte, admis comme descendant du Lignage *Serhuysghs*, du chef des *Beughem*, le 26 mai 1970 ;  
b) Baronne Antoinette *de Vinck de deux Orp*, veuve du Baron André *de Broqueville*,  
et leurs descendants :
  - Comte Thierry *de Broqueville* et postérité ;
  - Comte Baudouin *de Broqueville* et postérité ;
  - Baronne Colette *de Broqueville* ;
  - Comtesse Alain *de Villegas de Saint-Pierre* et postérité.

## II. de JONGHE BOEL

1. Vicomtesse Julienne *de Spoelberch de Lovenjoul* × Baron Eugène *de Vinck de deux Orp* (voir 2 de la première généalogie, supra).
2. Baronne Dolorès *de Vinck de deux Orp* × Vicomte Baudouin *de Jonghe*.
3. a) Vicomte Eugène *de Jonghe* × Renée *Porges* ;  
b) Vicomte Jules *de Jonghe*, sans postérité.
4. Vicomtesse Mathilde *de Jonghe* × Comte René *Boel* et postérité.

## III. d'HUART d'ANETHAN

1. Vicomtesse Julienne-G.-Hortense *de Spoelbrech de Lovenjoul* × Baron Eugène *de Vinck de deux Orp* (voir au 2 de la première filiation, supra).
2. Baronne Marthe *de Vinck de deux Orp* × Baron Arnold *de Woelmont*.
3. a) Baronne Valentine *de Woelmont* × Baron Frédéric *d'Huart*, dont descendance ;  
b) Baronne Marie-Henriette *de Woelmont* × Baron Jules-Félix *d'Anethan* ; dont :
  1. Baron Roland *d'Anethan*, ambassadeur extraordinaire, admis comme descendant du Lignage *Rcodenbeke* le 10 septembre 1964, × Comtesse *de Luppe*, sans postérité ;
  2. Baron Michel *d'Anethan* × Baronne *de Potesta de Waleffe*, dont postérité.

Baron DE VINCK DE DEUX ORP

## LA CONFRERIE DES V LIGNAGES DE HOUGAERDE

D'après *Familieschoon*, trimestriële uitgave van De Edele Confrerie der V Notabele Geslachten van Hoegaerden, A° XIII, n° 104, 2/72.

Cette confrérie naquit en 1741 d'une disposition testamentaire du curé doyen H. Peeters qui fonda une bourse d'études en faveur des descendants des familles S. Sweerts, H. Sweerts, C. Van Nerum, H. Hoebanx et H. Struys, tous issus de Servatius Sweerts et de Catherina Peeters (sœur du curé doyen) et appartenant à la maison des Sweerts.

Leurs blasons portaient des merles, des trèfles, des lis, des glaives et une autruche. Eux aussi, étaient des grands propriétaires terriens et de riches brasseurs qui, sans appartenir à la noblesse, étaient considérés dans leur village comme des personnages très importants.

Leur but était de maintenir les rênes de Hougaerde et d'influencer l'histoire locale dans le sens des V lignages.

Ils siégeaient comme magistrats dans le Conseil de Régence et dans celui de la commune. Ils occupaient les différents échevinats avec la puissante gilde des brasseurs au sein de laquelle ils étaient d'ailleurs avantageusement représentés. Ils administraient la corporation des aubergistes, taverniers et cabaretiers. Ils tenaient en mains les rênes de l'autorité ecclésiastique et nommaient le capitaine de la garde royale. C'étaient eux également qui désignaient les hommes de confiance du bureau de l'assistance publique et ils contrôlaient tous comptes de la commune.

L'organisation de la célèbre procession des Rameaux était leur affaire, et c'étaient évidemment eux qui réglaient les conseils de tutelle et désignaient les collateurs de leur propre bourse d'études.

Dans leurs rangs, l'on comptait des riches brasseurs, des rentiers, des notaires, des prêtres, des médecins, etc.

Ils s'étaient promis de garder entre leurs mains tous les leviers de commande politiques, civils et religieux et ce, durant au moins cinq générations.

Les V lignages de Hougaerde vivaient, tout comme les VII lignages de Bruxelles, en un cercle restreint et leurs membres étaient soumis à des règles sévères. Ils juraient fidélité à l'autorité épiscopale de Liège, à l'Eglise Catholique Romaine, aux lois du clan des Sweerts duquel ils étaient issus et à la loi héréditaire de la Confrérie.

Vers 1780, les lignages représentatifs s'étaient développés en cinq gildes familiales très actives : « le merle noir » (famille S. Sweerts), « le trèfle vert » (famille H. Swerts), « le lys d'or » (famille C. Van Nerum), « le glaive d'argent » (famille H. Hoe-bancx) et « l'autruche d'argent » (famille H. Struys).

A l'exemple de leurs aïeux, elles édictèrent leurs propres règlements, tout en restant en étroite liaison avec la Confrérie qui, elle, était administrée par le Conseil supérieur du clan des Sweerts.

Peut-être bien étaient-elles inspirées par les lignages de Bruxelles et de Louvain ainsi que par le « Patriciat de Liège », mais elles ne devaient d'aucune manière se sentir diminuées et supportaient avantagement la comparaison, parce qu'à Hougaerde, leur autorité était sclidement établie et leurs pouvoirs quasi dictatoriaux.

Mais, en 1789, elles eurent à compter avec l'opposition révolutionnaire qui fomenta des troubles afin de renverser les régents et les magistrats. Par les nombreux décrets de la République française, les notables furent détrônés et la confrérie interdite.

Alors les cinq gildes familiales se terrèrent, passant à la conspiration. Parmi les conjurés de la région, ce furent les Sweerts qui jouèrent le rôle principal. Après les temps troublés de la révolution, les lignages parvinrent à reprendre leur place au conseil communal, et bien qu'elles eurent leurs représentants dans toutes les nouvelles institutions du moment, leur domination n'était plus qu'une pâle réplique en comparaison avec ce qu'elle fut autrefois.

En dehors de quelques faits plus ou moins saillants, la confrérie vécut en veillesse à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et finit par disparaître vers 1870, à la suite d'inimitiés intestines.

Seule, la gilde des Van Nerum continua son existence. Elle allait, à son tour et pour des raisons identiques, s'éteindre vers 1908.

Mais, en 1961, vint le renouveau de la gilde du Lys d'Or, avec comme conséquence heureuse la création, en 1965, du Musée de Hougaerde. Le rappel à la vie de la confrérie des V lignages fut un pas allégrement franchi en 1970.

Le 20 novembre 1971, après quelques menues difficultés, une assemblée proclama le renouveau de la confrérie. Les buts qu'elle poursuit sont, dans les grandes lignes, les mêmes que ceux de l'Association des lignages de Bruxelles .

La confrérie des V lignages de Hougaerde a son propre périodique, *Familieschoon*. Elle tient des registres des descendants et distribue aux héritiers légaux des attestations généalogiques et leur fait connaître le blason de leurs aïeux.

Ses membres vivent en cercle restreint leurs rites propres. Ils ont leurs propres institutions et leur conseil présidé par un patriarche. Ils font éditer des lois pour la protection de la bourse d'étude à laquelle leurs enfants ont droit, et le Musée Julien Van Nerum est devenu le très actif centre culturel de Hougaerde. Les V lignages donnent à nouveau le ton et signent une fois de plus les plus belles pages de l'histoire locale.

#### BIBLIOGRAPHIE DES V LIGNAGES DE HOUGAERDE

*Familieschoon*, du n° 1 au n° 83 :

Périodique généalogique et biographique du lignage des Van Nerum de Hougaerde.

*Familieschoon*, n° 84 à 103 :

L'histoire du lignage des Neerhem.

*Familieschoon*, depuis le n° 104 :

Edition de la noble confrérie des V lignages de Hougaerde.

M. DODION :

Les V lignages et la révolution française à Hougaerde (1730-1830).

*Alpaïdis*, n° 13 :

La « Nieuwhuys » à travers les siècles.

*Alpaïdis*, n° 16 à 18 :

L'histoire d'une bourse d'étude.

*Alpaïdis*, n° 19-20 et 22 :

L'harmonie de Hougaerde.

*Alpaïdis*, n° 20 :

Les V lignages de Hougaerde.

Un acte de patronage et d'engagement.



#### COTISATION - ABONNEMENT

Nous prions nos membres et nos abonnés, qui ne l'auraient pas encore fait, de verser le montant de leur cotisation ou de leur abonnement au Bulletin pour 1973, au C.C.P. n° 605.17 de notre Association, sans autre retard.

Pour rappel l'abonnement est de 100 F et la cotisation, suivant le cas, de 200 F (individuelle), 250 F (ménage), 350 F ou 500 F (famille avec enfants mineurs ou majeurs).

## DOCUMENTS INTERESSANT LES LIGNAGES

Sous cette rubrique, nous comptons publier l'analyse de documents appartenant à des particuliers ou à des dépôts d'archives publiques intéressant les Lignages de Bruxelles et dont dès lors la consultation peut être utile à nos membres. Les personnes possédant des documents de l'espèce sont cordialement invitées à nous les communiquer.

Nous ouvrons la série par un manuscrit appartenant à Monsieur Michel de Kerchove de Denterghem, à Grez-Doiceau.

M. Braun de ter Meeren en a levé une photocopie intégrale. Elle peut être consultée chez lui à Sterrebeek, chaussée de Malines 65, sur rendez-vous.

### LE MANUSCRIT VITS

La dénomination qui précède et que nous donnons à ce manuscrit se justifie parce qu'il a manifestement été confectionné par ou pour Philippe *Vits*, que nous connaissons comme ayant été admis au Lignage *Sweerts* le 17 juin 1598, où il siègea jusqu'en 1637. Il fut huit de la gilde drapière en 1603 et 1604, échevin de Bruxelles en 1608, 1609 et 1613, ensuite capitaine de la garde bourgeoise<sup>1</sup> et qualifié dans le ms. qui nous occupe (p. 22) d'« entretenu (pensionné) de Sa Majesté ».

En effet, le ms. comporte : 1° de la page 13 à la page 21 des planches d'armoiries consacrées aux quatre quartiers de Philippe *Vits* et de son épouse Loyse *Pennants* ; 2° de la page 22 à la page 37 des généalogies et documents relatifs aux familles figurant dans les susdits quartiers ; 3° des documents relatifs aux Lignages de Bruxelles et particulièrement au *Sweerts* où Philippe *Vits* avait été admis, entre autres une nomenclature de quelques admissions à ce lignage où il figure (pages 41-42) et la copie d'actes relatifs à une donation qu'il fit au Lignage (pages 46-47) ; enfin 4° une nomenclature d'échevins de Bruxelles où le nom de Philippe *Vits* est souligné en 1608 et 1609.

Il s'agit d'un manuscrit sans titre, d'une écriture bien formée de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Armoiries et blasons coloriés. Foliotation ancienne irrégulière. La photocopie a été paginée de 1 à 103, chaque numéro groupant deux pages qui se font face. C'est à cette dernière numérotation que se réfère l'inventaire qui suit.

1-12. Table onomastique à onglets du manuscrit. Les dernières pages n'y sont pas reprises. Une note à la page 1 indique que les noms accompagnés d'une croix sont ceux dont les armes figurent

<sup>1</sup> N. DECOSTRE, H.C. van PARYS et J. ANNE de MOLINA : *Les registres du Lignage Sweerts*, p. 80.

avec les émaux dans la carte héraldique du Brabant qui a été imprimée (« *inhet hoffken van Brabant wesende gedrukt* »)<sup>2</sup> ou ceux qui ne sont pas repris dans la carte héraldique et dont le blasonnement figure alors dans les marges du manuscrit.

13. Armoiries *Vits* accompagnées de 4 quartiers : *Vits, Middelburch, Hamme, Madoets*.

Armes *Pennants*, accompagnées de 4 quartiers : *Pennants, de Breda, van der Vuyen, le Mire*.

Il s'agit, comme l'indique la table, des quartiers de Philippe *Vits* et de ceux de Loyse *Pennants*, son épouse.

14. Blason en lozange parti *Vits-Pennants*.

Armoiries *Middelburch* dans un cartouche gravé. Blasonnement dans la marge inférieure.

15. Armoiries *Madoets*, sur table d'attente gravée. Blasonnement dans la marge inférieure.

16. Armoiries *Pennants* sur table d'attente gravée. Blasonnement : *idem*.

17. Armoiries *Vits* avec la date de 1591 et la devise « *In deuchden Vits* ». Blasonnement : *idem*.

18. Armoiries *van Hamme* dans un cartouche gravé. Blasonnement : *idem*.

19. Armoiries *van der Vuyen* dans un cartouche gravé. Blasonnement : *idem*.

20. Armoiries *de Breda*. Blasonnement : *idem*.

21. Armoiries *le Mire*. Blasonnement : *idem*<sup>3</sup>.

22. Généalogie *Vits* avec blasons et à nouveau les 2 × 4 quartiers des époux *Vits-Pennants*.

23. Copie d'une attestation du 26.10.1591 de Jan Melyn, secrétaire de la ville de Bruxelles, qu'il a trouvé dans le livre des serments de la ville de Bruxelles qu'en 1389 et 1399 Egidius de *Hamme* a été échevin.

Blason *van Hamme* selon l'attestation qui suit.

23-24. Copie d'une attestation non datée de Philippe Gaillard qu'il a trouvé dans l'inventaire des actes de l'église Sainte-Gudule une lettre du 4 septembre 1389 scellée par Gielis *van Hamme*.

<sup>2</sup> Il s'agit apparemment d'un des « Jardins d'armoiries » repris in Xavier de GHELLINCK VAERNEWYCK, *Bibliothèque héraldique*, sous les n<sup>os</sup> 1548 (Rincvelt-Zangré, a<sup>n</sup> 1600), 1549 (Waterloos-Loyens, a<sup>n</sup> 1621) ou 1550 (Lutgers, a<sup>n</sup> ± 1625-1635).

<sup>3</sup> On voit que les pages 14-21 reprennent les 2 × 4 quartiers des époux *Vits-Pennants*.

échevin, d'un sceau qu'il décrit ; déclarant en outre que du livre des Lignages qu'il a commencé à établir il a tiré le même sceau ; déclarant enfin quant aux émaux du blason avoir trouvé il y a 12 ans dans le chœur des Récollets l'épitaphe du même Gielis où il est représenté agenouillé et en cotte d'armes.

24. Copie d'une attestation du 1.9.1597 de Aert Gaillart, greffier de la gilde drapière, attestant avoir trouvé dans le registre de celle-ci pour 1492 que Gillis *van Hamme* en fut doyen issu des Lignages.

24-26. Généalogie *van Hamme* avec blasons et la descendance *Middelburch-Vits*.

27. Généalogie *van Cappenberghe* alias *Middelborch*.

28. Noms des sept Lignages de Bruxelles.

Descendance des *de Walssche*, notamment dans les *Madoets*.

29-30. « *Andere genealogie van Madoets geexhibeert tegen die van Brant a° 1464 in consilio Brabantiae* ». Blasons.

30-32. Suite de la généalogie *Madoets*, enchaînant sur la précédente.

Déclaration du 15.6.1606 de H. Madoets que cette généalogie a été trouvée parmi les archives de Sainte-Gudule en 1580 par Philippe Gaillart et que lui-même l'a complétée sur pièces.

33-34. Copies des patentes de concession d'armoiries accordées le 25.7.1534 par Ferdinand, roi des Romains, à Marc, Antoine, Corneille et Jacques *de Breda*.

35-36. Généalogie *Pennants*.

37. Notes et blasons concernant *van Hamme* (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s.).

38. Copie d'une pierre tombale de la famille *van Hamme* dans le chœur de l'église de Steenokkerzeel (xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> s.). Blasons de la ville de Bruxelles et des 7 Lignages de Bruxelles, avec leurs appellations latines, le nom de la porte de la ville que chacun devait défendre et le nom de la « nation » qui participait à cette défense.

39. Texte du serment que l'on prête en entrant aux Lignages.

40. Texte réglementaire sans référence, que nous identifions comme étant les articles I à III du privilège du 19.6.1375 imposant aux patriciens bruxellois de faire choix d'un lignage dont ils descendent, sans pouvoir en changer leur vie durant<sup>1</sup>.

41-42. Vingt-cinq noms, plusieurs accompagnés d'une date et la plupart d'un blason, que nous identifions comme étant des per-

<sup>1</sup> *Luyster van Brabant*, I, pp. 177-178.

sonnes admises au Lignage *Sweerts* entre 1545 et 1602, avec des lacunes. L'un des derniers mentionnés est « *Joncker Philips Vits capitain der borgerye der stad Brussel den 17 junii 1598* », ce qui correspond à sa date d'admission <sup>5</sup>.

43-44. « *Ordonnancie gemaect op de conduyte van die van den edelen Swerden geslechte* » (11.6.1587) <sup>6</sup>.

44. Nomenclature de rentes appartenant à la confrérie du Lignage *Sweerts* <sup>7</sup>.

45. Extrait d'une ordonnance des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles relative aux conditions d'éligibilité à la « keuse » <sup>8</sup>.

46-47. Copie de deux actes du 3.11.1599 par lesquels Philippe *Vits* acquiert une rente et en fait don au Lignage *Sweerts* <sup>9</sup>.

48-51. Planches d'armoiries de familles lignagères, chaque écu accompagné du blasonnement en français, mais pas toujours du nom.

52-54. Nomenclature chronologique de quelques échevins de Bruxelles (1257-1337).

54-103. Nomenclature complète des échevins de Bruxelles de 1339 à 1637 et des bourgmestres des lignages de 1421 à 1637. Blasons. Certaines années, le Lignage des échevins est mentionné. Les dernières pages sont d'une autre main <sup>10</sup>.

H.C. van PARYS

<sup>5</sup> N. DECOSTRE, H.C. van PARYS et J. ANNE de MOLINA, *op. cit.*, pp. 68 à 81.

<sup>6</sup> Cette ordonnance est reproduite dans l'ouvrage cité à la note précédente, pp. 76-77.

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 10 et 34-36.

<sup>8</sup> Cette ordonnance a plus d'une fois été reprise dans les registres des Lignages et notamment : Mss. A.V.B. 3384, f<sup>o</sup> 24 ; 3387, f<sup>o</sup> 188 ; (*Houwaert*) II, 6537 s.p. ; II, 6542, s.p. ; III, 221, f<sup>o</sup> 91 ; B.R. 21753 (*van Halen*) f<sup>o</sup> 278 ; *Bibl. hér.*, Min. Aff. étr., n<sup>o</sup> 111, f<sup>o</sup> 133.

<sup>9</sup> Ces actes sont reproduits dans le registre du Lignage *Sweerts*. Nous les avons analysés dans l'ouvrage mentionné aux notes 1, 5, 6 et 7.

<sup>10</sup> Les nomenclatures par année des échevins de Bruxelles ne manquent pas. Il en est aux Archives de la Ville, au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale et ailleurs. M<sup>lle</sup> M. MARTENS, dans une étude intitulée : *Une source perdue : les listes ou les livres où l'on inscrivait le nom des échevins et leur appartenance lignagère antérieurement au XVII<sup>e</sup> siècle* (« *Ann. Soc. Arch. Bxl.* », T. 51, p. 157) a fait l'analyse critique des manuscrits de l'espèce reposant dans son dépôt d'archives. Elle considère comme le plus sûr le « *Magistraet van Brussel* » (A.V.B. 3361). M<sup>me</sup> BONENFANT-FEYTMANS, dans une contribution au même recueil (p. 231) : *La valeur des manuscrits du XVII<sup>e</sup> siècle pour la connaissance des plus anciens sceaux des échevins de Bruxelles*, fait à son tour une critique approfondie et très intéressante de plusieurs manuscrits de l'espèce, particulièrement de ceux de J.-B. Houwaert, et indique comme étant de valeur exceptionnelle le « *Magistratus Bruxellensis* » (A.V.B. 3358) dont elle identifie l'auteur comme un certain Centius, cité par Houwaert.